

Renvoi au comité de salut public du discours de la députation de la société populaire de Cambrai qui fait l'éloge du représentant Lebon, en mission dans son département, et demande de le garder, en annexe de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public du discours de la députation de la société populaire de Cambrai qui fait l'éloge du représentant Lebon, en mission dans son département, et demande de le garder, en annexe de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 249;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25443\\_t1\\_0249\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25443_t1_0249_0000_6)

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 43

Le bataillon de la Montagne du district de Belley, département de l'Ain, au quartier général à Montmole, ci-devant Bonneville, a envoyé 4059 liv. 10 s. en assignats pour les frais de la guerre (1).

La séance a été levée à 3 heures et demie (2).

*Signé, ELIE LACOSTE, président; BORDAS, MICHAUD, CAMBACERES, BRIEZ, J. B. LACOMBE-SAINT-MICHEL, TURREAU, secrétaires.*

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

## 44

Un citoyen admis à la barre présente l'adresse suivante :

« Citoyens représentants, la Société populaire et toute la commune de Cambrai nous envoient vers vous pour vous demander instamment que Joseph Lebon, représentant du peuple, soit conservé dans leurs murs. Depuis qu'il y est, il n'a cessé de faire le bien et d'en purger les factieux. Avant son arrivée les ennemis extérieurs savaient tout ce qui se passait dans la place, ce qui rendait presque toujours nos sorties infructueuses. Tous les jours l'ennemi venait fourrager jusque sous nos murs. A peine Joseph Lebon y est-il arrivé que les Autrichiens s'en éloignent; les monarchiens, les traîtres, les aristocrates connus sont incarcérés, les ennemis de toute espèce livrés au glaive de la loi, et les patriotes opprimés rendus à la liberté.

« Il protège et honore la vieillesse indigente et malheureuse; il pratique toutes les vertus que vous avez mises à l'ordre du jour, les fait pratiquer et aimer.

« Nous venons donc vous demander, citoyens représentants, que vous veuillez bien nous conserver le représentant Lebon dans nos murs pour y achever le bien qu'il a si heureusement commencé : c'est le vœu de tous les signataires ci-joints ».

Cette adresse, suivie d'une foule immense de signatures, est renvoyée au comité de salut public (3).

(1) P.V., XL, 258. N.B. Les pages 254 à 257 n'existent pas.

(2) P.V., XL, 258.

(3) *Mon.*, XXI, 83; *J. univ.*, n° 1679; *Débats*, n° 646; *C. univ.*, n° 910; *F.S.P.*, n° 359; *J. Fr.*, n° 642; *C. Eg.*, n° 679; *J. Mont.*, n° 63; *M.U.*, XLI, 172; *Mess. Soir*, n° 678. Mentionné par *Rép.*, n° 191; *J.-S. Culottes*, n° 499; *Audit. nat.*, n° 643; *J. Perlet*, n° 644.

## 45

THURIOT lit l'adresse suivante :

[*La Sté popul. de Reims à ses concitoyens*] (1).

« Frères et amis, le tyran d'Angleterre, et Pitt, l'ennemi du genre humain, avaient fait avec les despotes coalisés un pacte de famine contre la nation française : la marine anglaise était chargée de l'exécution de ce concordat barbare. Le pavillon tricolore, attaché par la liberté sur les vaisseaux républicains, a paru sur les mers; les esclaves de Georges, qui montaient une flotte supérieure de quatorze vaisseaux de ligne à la flotte française, n'ont pu résister à la valeur impétueuse des enfants de la liberté, et le convoi d'Amérique est entré avec l'abondance dans nos ports. Citoyens, il ne nous suffit pas d'avoir prouvé à l'Europe que la bravoure française peut lutter avec avantage sur les eaux contre des ennemis plus nombreux que nous; il faut arracher au tyran anglais le sceptre orgueilleux qu'il avait usurpé sur l'Océan; il faut que la mer soit le vaste tombeau des citadelles flottantes vomies par la Tamise, de même que la terre a été le sépulcre des bataillons anglais et hanovriens, à Mouqueron, à Courtrai, à Ypres. Les Français ont juré la liberté de la terre; jurons aussi la liberté des mers; jurons l'anéantissement de la marine anglaise; contribuons à cet anéantissement en augmentant nos forces maritimes avec l'ardeur que nos concitoyens ont montrée pour augmenter nos armées de terre. Patriotes rémois, la Société populaire vient d'arrêter une souscription volontaire pour la construction et l'armement d'une frégate : que chacun de vous fasse inscrire son nom sur cette liste honorable; que le patriotisme se montre de toutes parts !

« Commerçants fortunés, c'est ici le moment de prouver que vous n'aurez pas toujours l'égoïsme que l'on vous reproche; faites voir, par le montant de vos offrandes, que vous n'êtes point insensibles à la gloire de votre patrie, que vous portez aussi dans le cœur l'amour de la liberté. Vous sentirez vous-mêmes, dans peu, le prix de ce que vous aurez avancé à la république : votre commune deviendra plus florissante, vos fortunes particulières seront plus certaines, vous n'aurez plus la crainte de les voir envahies par l'étranger ou dévastées par les hordes autrichiennes. L'intérêt public l'intérêt particulier, tout vous stimule en ce moment citoyens, sans-culottes de tous les états, souscrivez donc tous en raison de vos facultés; la patrie saura ce que vous aurez fait pour elle, et la nation, par l'organe de ses représentants, déclarera de nouveau que Reims a bien mérité de la patrie ».

[*Extrait du p.-v. de la Sté popul. 2 mess. II*]

« Le comité chargé, dans la séance de la veille, de rédiger une Adresse à nos conci-

(1) *Mon.*, XXI, 98. B<sup>n</sup>, 10 mess.; *Audit. nat.*, n° 642; *J. Sablier*, n° 1403; *J. univ.*, n° 1679; *M.U.*, XLI, 150; *J. Fr.*, n° 641.